INFORMATIONS AUX HABITANTS ET AUX ELECTEURS

1. OUVERTURE DE LA DECHETTERIE VERTE SISE RUE DES FLEURS.

La déchetterie verte rue des Fleurs ouvrira à partir du mercredi 10 avril 2024 de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h puis les mercredis suivants jusqu'à nouvel ordre.

Les conditions pour les apports n'ont pas changé par rapport à celles définies pour l'année 2023.

2. TRAVAUX D'ELAGAGE DU PLATANE DEVANT L'ECOLE.

Des travaux d'élagage du platane devant l'école seront entrepris mercredi 27 mars, mercredi 03 avril et si nécessaire samedi 06 avril 2024 de 8 h à 17 h. La portion de route devant les écoles sera interdite à la circulation.

3. <u>ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES DES 07 ET 14 AVRIL 2024.</u>

Le scrutin sera ouvert de 8 h à 18 h à la salle du complexe culturel et sportif Gabriel SCHATZ, rue du Stade. 5 dossiers de candidature ont été réceptionnés. 4 dossiers ont été validés par la Sous Préfecture de SARREGUEMINES ; le 5ème candidat ne satisfait malheureusement pas les conditions pour être éligible, et de ce fait sa candidature ne peut être retenue pour le moment.

Les 4 candidats validés sont précisés ci-dessous par ordre alphabétique :

- M. Sylvain BATTISTON, 67 ans, retraité, demeurant 16, rue du Domerberg.
- M. Pierre BROUDER, 58 ans, exploitant agricole, demeurant 4, rue Nationale.
- M. Daniel CLEMENT, 56 ans, artisan, demeurant 12A, rue du Général Eblé.
- Mme Christine FEY, 43 ans, infirmière-puéricultrice, demeurant 12A, Grand rue.

Des bulletins de vote, regroupant ces 4 candidats, seront à votre disposition au bureau de vote du complexe culturel et sportif Gabriel SCHATZ lors du scrutin du dimanche 07 avril 2024 de 8 h à 18 h.

Il n'y aura pas de campagne électorale particulière qui sera menée par ces 4 candidats.

La commune ayant moins de 1.000 habitants, il vous est possible de rayer des candidats (panachage), qui de ce fait, n'auront pas votre suffrage. Attention, vous ne pouvez pas rajouter d'autres noms, qui ne seront par conséquent pas pris en compte lors du dépouillement car ils n'ont pas fait l'objet de déclaration de candidature.

La liste électorale, arrêtée au 20 mars 2024, comporte 696 électeurs. Pour être désigné **candidat élu** à l'issue du 1^{er} tour, le candidat devra obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés **et** au moins ½ des voix par rapport au nombre d'électeurs inscrits soit **175 voix**.

Si à l'issue du 1^{er} tour, tous les sièges ne sont pas pourvus, alors il sera procédé à un second tour de scrutin dimanche **14 avril 2024 de 8 h à 18 h**. Les bulletins de vote seront à votre disposition à ce même bureau de vote.

Les candidats non élus au 1^{er} tour peuvent se maintenir pour le second tour. De nouveaux candidats pourront se présenter pour le 2^{ème} tour. A l'issue de ce scrutin seront déclarés candidats élus ceux qui auront obtenu le plus de voix dans la limite du nombre de conseillers restant à élire. En cas d'égalité, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

<u>Attention</u>: Une déclaration de candidature est obligatoire pour tous les nouveaux candidats. Les candidatures devront être déposées à la Sous préfecture de SARREGUEMINES entre le **lundi 08 avril et mardi 09 avril** pour le second tour (horaires sur l'arrêté affiché).

Les candidats potentiels pour le second tour prendront attache avec le maire pour tout complément d'information relatif à cette élection complémentaire (bulletin de vote), et, pour le remplissage du CERFA de candidature correspondant, impérativement le <u>lundi 08 avril 2024 de 18 h à 20 h</u> afin de pouvoir déposer dans les délais impartis les nouveaux dossiers de candidature mardi 09 avril 2024 à la Sous Préfecture de SARREGUEMINES.

St-Jean Rohrbach, le 25 mars 2024.

Le maire